

L'examen de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Corporation au terme de sa septième année d'activité doit être lu de concert avec les états financiers figurant aux pages suivantes. Les résultats de 2005 concernent la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005. Les résultats de l'année précédente présentés aux fins de comparaison concernent la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

APERÇU

Rendement financier et réserve de la Corporation

En 2005, la Corporation a terminé sa septième année d'activité ainsi que l'an 2 de son deuxième plan d'entreprise quinquennal établi en vertu de l'Entente de gestion, d'opération et d'entretien conclue avec le gouvernement fédéral en 1998. Les résultats financiers de la Corporation se mesurent en considérant le total des dépenses d'exploitation d'un exercice donné par rapport aux prévisions du plan d'entreprise pour le même exercice.

La Corporation a de nouveau enregistré des résultats supérieurs aux prévisions du plan d'entreprise en réussissant à gérer efficacement ses coûts contrôlables. L'étroite surveillance de la gestion budgétaire est la clé permettant à la CGVMSL de contrôler ses coûts. Les équipes de gestion des régions Maisonneuve et Niagara ainsi que du siège social passent en revue les états financiers tous les mois, tandis que des prévisions révisées et des analyses des écarts sont préparées tous les trimestres. Cette constante surveillance des coûts permet à la direction d'apporter les ajustements qui s'imposent dès que des écarts négatifs ou positifs apparaissent.

Les dépenses de la Corporation aux titres des coûts contrôlables et du renouvellement des actifs se sont élevées à 93,2 millions de dollars, par rapport à l'objectif de 96,4 millions de dollars du plan d'entreprise. L'écart favorable de 3,2 millions de dollars s'ajoute au compte de réserve théorique de la Corporation. Cette réserve théorique est le point de référence servant à déterminer si la Corporation doit augmenter les péages commerciaux au-delà de ce qui est prévu

dans l'accord. À la fin de la septième année d'activité, le solde de la réserve théorique s'élève à 14,5 millions de dollars.

Résultats financiers

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Revenus

Les revenus de péages ont augmenté de 12 p. 100 pendant l'exercice, de 62,7 millions de dollars en 2003 à 70,3 millions de dollars en 2004; les revenus totaux ont augmenté de 11 p. 100, à 74,0 millions de dollars. Cependant, ce dernier montant demeure inférieur à l'objectif de 83,2 millions de dollars fixé par le plan d'entreprise. Le manque à gagner de 9,2 millions de dollars a un effet direct sur la contribution requise du Fonds de capital en fiducie.

L'amortissement des contributions reportées liées aux actifs immobilisés s'élève à 1,6 million de dollars en 2004-2005, contre 1,9 million de dollars l'année précédente. Les acquisitions d'immobilisations sont financées par le Fonds de capital en fiducie; la contribution nette est entièrement incluse dans un poste de bilan reporté et amortie sur la même période que les actifs correspondants.

Des revenus de placement proviennent du fonds de roulement qui est maintenu dans nos comptes bancaires. À chaque trimestre, la Corporation verse tout excédent de trésorerie au Fonds de capital en fiducie ou, en cas de besoin de trésorerie, reçoit des fonds du Fonds de capital en fiducie conformément à l'accord de fiducie.

Dépenses

Les dépenses d'exploitation se rapportant à la gestion et à l'exploitation de l'infrastructure de la Voie maritime s'élèvent à 60,2 millions de dollars en 2004-2005. Bien que ce soit là 1,72 p. 100 de plus que le total de 59,2 millions de dollars de l'exercice précédent, le montant demeure sous les 63,0 millions de dollars prévus au plan d'entreprise.

Les salaires et traitements des employés se sont élevés à 36,6 millions de dollars, 2,2 p. 100 de plus que les 35,8 millions de dollars de l'exercice

précédent. Les coûts des avantages et pensions actuels et futurs des employés ont augmenté de 4,14 p. 100, à 15,1 millions de dollars au lieu de 14,5 millions de dollars l'exercice précédent. Les coûts des régimes d'assurance-santé et de pension, qui comprennent une contribution supplémentaire de 1,7 million de dollars au régime de pension, versée conformément au rapport d'évaluation actuarielle pour parer au déficit de solvabilité du régime, demeurent élevés. Ils ont contribué à l'augmentation des coûts des avantages des employés. Au total, les salaires et traitements et les coûts des avantages et pensions des employés se sont élevés à 51,7 millions de dollars, soit 86,0 p. 100 des frais d'exploitation totaux. En 2003-2004, ces dépenses s'élevaient à 50,3 millions de dollars ou 85,0 p. 100 des frais d'exploitation totaux.

La Corporation a maintenu son effectif d'équivalents temps plein (ETP) à 600 en 2004-2005, le même niveau qu'en 2003-2004.

Les autres frais d'exploitation s'élèvent à 8,5 millions de dollars en 2004-2005 contre 8,9 millions de dollars l'exercice précédent. Les coûts d'assurance demeurent une dépense importante : 2,8 millions de dollars; l'augmentation générale de 4 p. 100 des primes a été en partie compensée par un remboursement de 0,2 million de dollars de taxe de vente de l'Ontario à la suite d'une décision favorable rendue au cours de l'année. Dans le cadre de ses objectifs stratégiques, la Corporation s'est attachée à évaluer et à réduire ses risques d'entreprise. Les assureurs sont informés des progrès en ce sens et il faut espérer qu'une gestion plus active des risques produira un effet positif sur les primes d'assurance.

Les autres frais d'exploitation, à l'exclusion des assurances, s'élèvent à 5,7 millions de dollars contre 6,0 millions de dollars l'année précédente – soit une diminution de 0,3 million de dollars.

Renouvellement des actifs

Les dépenses de renouvellement des actifs, qui englobent les coûts de l'entretien et des réparations majeures apportées aux écluses, canaux, ponts, immeubles et autres éléments d'infrastructure, s'élèvent à 32,1 millions de dollars cette

année contre 24,3 millions de dollars en 2003-2004. Aux dépenses de renouvellement des actifs de cette année s'ajoute un montant de 4,2 millions de dollars qui a été consacré à l'équipement hydroélectrique du canal Welland. Les deux turbines avaient besoin d'importants travaux de réhabilitation et étaient arrivées au terme de leur vie utile; le travail effectué devrait prolonger celle-ci de 25 ans. L'électricité produite dans le canal Welland sert d'abord à combler les besoins de la région Niagara de la CGVMSL, ce qui représente une valeur annuelle de 1,2 million de dollars; l'excédent est vendu au réseau électrique ontarien par la voie d'un accord conclu avec un distributeur local d'électricité.

La dépense d'amortissement de 1,9 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 est conforme à la convention comptable décrite à la note 4d). L'amortissement d'importants éléments d'actif de technologie de l'information a été complété au début de l'exercice, ce qui explique la réduction de 0,9 million de dollars des dépenses à ce titre par rapport à 2003-2004.

Liquidité et financement- flux de trésorerie

L'Entente de gestion, d'exploitation et d'entretien ainsi que l'accord de fiducie conclus avec Transports Canada définissent clairement les modalités concernant la liquidité et le financement de la Corporation. Les déficits de la Corporation (s'il y en a) doivent être remboursés à même le Fonds de capital en fiducie, tandis que les fonds excédentaires de la Corporation (s'il y en a) doivent être versés au Fonds de capital en fiducie.

En 2004-2005, la Corporation est demeurée dans une situation de flux de trésorerie négatif. Le total des revenus engendrés, déduction faite de l'amortissement de la contribution reportée à l'égard des immobilisations (72,4 millions de dollars) a suffi à payer les frais d'exploitation de 60,2 millions de dollars de la Corporation et à verser une contribution de 12,2 millions de dollars aux dépenses de renouvellement des actifs. Celles-ci se sont élevées à 32,1 millions de dollars pour l'année.

La contribution du Fonds de capital en fiducie aux frais d'exploitation est de 22,7 millions de dollars en 2004-2005, contre 16,6 millions de dollars l'année précédente. La contribution requise pour les acquisitions d'immobilisations en 2004-2005 s'élevait à 1,7 million de dollars, contre 0,8 million de dollars l'exercice précédent. (Les notes 5 et 11 expliquent les montants dus au Fonds de capital en fiducie ou versés par lui pour

les acquisitions d'immobilisations et la contribution au déficit de la Corporation.)

La Corporation conserve à la banque le montant minimum requis en fonds de roulement par rapport à ses obligations financières envers ses employés et autres créanciers. Au 31 mars 2005, les liquidités étaient de 6,7 millions de dollars, contre 6,2 millions de dollars l'année précédente.

Aperçu de 5 ans

de l'exercice terminé le 31 mars 2005 (en milliers de dollars)

Produits	2005	2004	2003	2002	2001
Péages	70 271 \$	62 669 \$	63 524 \$	62 025 \$	73 383 \$
Autres revenus de navigation	1 476	1 329	1 380	1 360	1 208
Droits de permis	434	397	402	866	1 015
Revenu de placements	191	231	273	219	371
Gain (perte) sur vente d'immobilisations	20	2	(214)	25	54
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	1 613	1 927	1 450	1 235	1 066
	74 005	66 555	66 815	65 730	77 097
Charges					
Fonctionnement	60 179	59 163	58 429	53 216	53 455
Renouvellement des actifs	32 147	24 321	22 897	22 750	23 398
Entretien hydro-électricité	4 212	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations	1 901	2 763	3 068	3 154	3 192
	98 439	86 247	84 394	79 120	80 045
Excédent des charges sur les produits avant les postes suivants	(24 434)	(19 692)	(17 579)	(13 390)	(2 948)
Examen spécial	-	-	(6)	(259)	-
Frais de transaction	-	-	(18)	(144)	(114)
Contribution du (au) Fonds de capital en fiducie	22 697	16 605	13 588	11 147	630
Excédents des charges sur les produits	(1 737) \$	(3 087) \$	(4 015) \$	(2 646) \$	(2 432) \$

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent est responsable des présents états financiers et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux normes comptables précisées dans les notes complémentaires aux états financiers. Au besoin, la direction a fait des jugements et des estimations éclairés à l'égard de l'enregistrement des transactions financières. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux qui figurent dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a mis au point et maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les livres comptables de la Corporation constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers. Les politiques et procédures prévues ont pour objet de veiller à ce que les transactions soient autorisées de façon appropriée et que les actifs soient protégés contre les pertes et les utilisations non autorisées.

Le Conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité d'examiner les états financiers annuels principalement par l'entremise du Comité de vérification. Le Conseil d'administration a nommé un Comité de vérification composé de trois administrateurs externes.

Au cours de l'année, le Comité de vérification rencontre la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes pour examiner toute question importante qui survient au sujet de la comptabilité, du contrôle interne et de la vérification, pour veiller à ce que la direction s'acquitter adéquatement de ses responsabilités. En outre, il examine les états financiers avant qu'ils ne soient présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Les vérificateurs externes et les vérificateurs internes ont libre accès aux membres du Comité de vérification, en présence ou non de la direction.

Les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l., dont le rapport suit, ont vérifié les états financiers.

Richard Corfe
Le président et chef de la direction
Le 29 avril 2005

Carol Lemelin
Le vice-président
Finance et administration

Deloitte & Touche, s.r.l.
800 -100, rue Queen
Ottawa, ON K1P 5T8
Canada

Tél: (613) 236-2442
Télec. : (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Aux membres de
La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Nous avons vérifié le bilan de La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés
Le 29 avril 2005

État des résultats

de l'exercice terminé
le 31 mars 2005 (en milliers de dollars)

	2005	2004
Produits		
Péages	70 271 \$	62 669 \$
Autres revenus de navigation	1 476	1 329
Droits de permis	434	397
Revenu de placements	191	231
Gain (perte) sur la vente d'immobilisations	20	2
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations (note 9)	1 613	1 927
	74 005	66 555
Charges		
Fonctionnement	60 179	59 163
Renouvellement des actifs (note 4 d)	32 147	24 321
Entretien hydro-électricité	4 212	-
Amortissement des immobilisations	1 901	2 763
	98 439	86 247
Excédent des charges sur les produits avant la contribution du Fonds de capital en fiducie	(24 434)	(19 692)
Contribution du Fonds de capital en fiducie (note 11)	22 697	16 605
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(1 737) \$	(3 087) \$

	2005	2004
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	6 686 \$	6 188 \$
Débiteurs	4 425	3 049
Stocks de fournitures	2 462	2 529
Charges payées d'avance	474	544
	14 047	12 310
MONTANT DÛ PAR LE FONDS DE		
CAPITAL EN FIDUCIE (note 5)	27 011	28 279
IMMOBILISATIONS (note 6)	9 300	10 442
DÛ DU FONDS POUR PRESTATIONS DE CESSATION		
D'EMPLOI EN FIDUCIE (note 7)	14 231	14 007
ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 8)	2 950	1 884
	67 539 \$	66 922 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	11 105	10 623 \$
Avantages sociaux payables aux employés	1 567	1 423
Montant dû au Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie (note 7)	112	59
Produits reportés	1 439	1 588
	14 223	13 693
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	14 231	14 007
APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX		
IMMOBILISATIONS (note 9)	7 370	8 160
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS		
CONSTITUÉES (note 8)	20 801	18 411
	42 402	40 578
	56 625	54 271
ÉVENTUALITÉS (note 13)		
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	1 930	2 282
Avoir du Canada (note 10)	8 984	10 369
	10 914	12 651
	67 539 \$	66 922 \$

AU NOM DU CONSEIL

Administrateur

Administrateur

	2005	2004
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des charges sur les produits	(1 737) \$	(3 087) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	1 901	2 763
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(20)	(2)
Amortissement des apports liés aux immobilisations	(1 613)	(1 927)
Variation dans les avantages sociaux futurs	1 324	2 237
	(145)	(16)
Variation dans les éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement	(709)	453
	(854)	437
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions du Fonds de capital en fiducie envers des acquisitions d'immobilisations	823	1 701
(Augmentation) diminution du montant dû par le Fonds de capital en fiducie	1 268	(240)
	2 091	1 461
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(823)	(1 701)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	84	81
	(739)	(1 620)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	498	278
ENCAISSE AU DÉBUT	6 188	5 910
ENCAISSE À LA FIN	6 686 \$	6 188 \$

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice terminé
le 31 mars 2005 (en milliers de dollars)

	Investi en immobi- lisations	Avoir du Canada	Déficit de fonctionnement	Total	
				2005	2004
SOLDE AU DÉBUT	2 282 \$	10 369 \$	- \$	12 651 \$	15 738 \$
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	-	-	(1 737)	(1 737)	(3 087)
Acquisition nette d'immobilisations	759	-	(759)	-	-
Apports liés aux immobilisations, net de l'amortissement	790	-	(790)	-	-
Variation dans les avantages sociaux futurs	-	(1 324)	1 324	-	-
Variation du régime de retraite supplémentaire	-	(61)	61	-	-
Amortissement des immobilisations	(1 901)	-	1 901	-	-
SOLDE À LA FIN	1 930 \$	8 984 \$	- \$	10 914 \$	12 651 \$

Notes Complémentaires

de l'exercice terminé
le 31 mars 2005 (en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (la Corporation) a été constituée en personne morale à but non lucratif en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 9 juillet 1998. Conformément à une entente conclue avec Sa Majesté, certains actifs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL), société d'État, ont été transférés à la Corporation avec prise d'effet le 1^{er} octobre 1998. Ces actifs sont reliés à l'exploitation de la Voie maritime du Saint-Laurent comprenant une voie navigable en eau profonde entre Montréal et le lac Érié (la Voie maritime). Par suite d'une autre entente conclue avec le ministre des Transports, la Corporation a assumé la responsabilité de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime pour une période de dix ans (renouvelable pour dix années supplémentaires).

Les actifs transférés comprenaient tous les biens

mobiliers, les biens incorporels et le fonds de roulement de l'AVMSL. La propriété des immobilisations, des écluses, des ponts, des immeubles et autres agencements a été transférée au Gouvernement du Canada à la liquidation de l'AVMSL.

À la liquidation de l'AVMSL, une fiducie a été créée pour capitaliser les droits acquis accumulés à la cessation d'emploi des employés de la Voie maritime qui devaient être transférés à la Corporation, appelée le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie.

En outre, à la liquidation de l'AVMSL, les fonds excédentaires de la Corporation ont été transférés à une seconde fiducie créée dans le but de financer les déficits futurs découlant de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime. Les transferts de fonds à la Corporation en vue de couvrir les déficits d'exploitation futurs seront comptabilisés comme des produits dans l'état des résultats.

La Corporation est le fiduciaire de ces deux fiducies.

2. ENTENTE D'EXPLOITATION

La Corporation a été mandatée pour gérer, exploiter et entretenir la Voie maritime conformément à une Entente de gestion, exploitation et entretien qui exige que la Corporation négocie avec le ministre des Transports des plans d'entreprise quinquennaux pendant toute la durée de l'entente. Le plan d'entreprise englobe les produits et les frais d'exploitation prévus ainsi qu'un "Plan de renouvellement des actifs". La Corporation est obligée de prélever des péages et de recevoir d'autres produits pour financer l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, et de recouvrer, auprès du Gouvernement du Canada, des fonds supplémentaires pour éliminer au besoin les déficits de fonctionnement, conformément aux conditions de l'entente.

L'entente susmentionnée prévoit également la formation d'un "Comité des actifs", composé de deux représentants de la Corporation et de deux représentants de l'État, qui examinera les plans annuels pour les besoins d'immobilisations, d'entretien et de renouvellement des actifs sous administration de la Corporation. Le Comité examinera chaque année le Plan de renouvellement des actifs et déterminera s'il est approprié ou si des changements s'imposent.

3. COMPTE DE RÉSERVE DE LA CORPORATION

En vertu de l'Entente de gestion, exploitation et entretien, la Corporation est mandatée pour établir un compte de réserve théorique. Le compte accumule les sommes recouvrées pour les frais de fonctionnement engagés par la Corporation, au moyen d'un apport du gouvernement, d'une assurance ou d'une indemnité, ainsi que par les écarts favorables dans les frais de fonctionnement et les coûts de renouvellement des actifs entre ceux engagés au cours d'un exercice et les coûts projetés selon le plan d'entreprise. La réserve théorique est réduite des écarts défavorables dans les coûts réels de fonctionnement et autres ajustements. Un solde négatif obligerait la Corporation à augmenter les péages commerciaux, abstraction faite du pourcentage d'augmentation des péages envisagé dans l'Entente. La réserve théorique de la Corporation a un solde positif de 14 486 \$ en 2005 (2004 - 11 230 \$).

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour des organismes sans but lucratif. Voici un sommaire des principales conventions comptables :

a) Revenus

Les revenus de péages et autres frais de service sont constatés à titre de produits au moment où ils sont gagnés.

b) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent le matériel et les fournitures utilisés pour l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime. Ils englobent les pièces de rechange qui ont été transférées à la Corporation le 1^{er} octobre 1998. Certaines pièces ont été transférées à une valeur symbolique. Les fournitures sont inscrites au coût moyen.

c) Impôt sur les bénéficiaires

La Corporation est exemptée de l'impôt sur les bénéficiaires en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

d) Immobilisations

Les immobilisations de la Corporation comprennent les structures temporaires, les biens mobiliers comme les véhicules automobiles, les petits navires utilisés pour l'exploitation de la Voie maritime, l'ameublement et le matériel de bureau, notamment les ordinateurs et les logiciels connexes. De tels actifs sont capitalisés s'ils ont un coût initial égal ou supérieur à 3 \$ (trois mille dollars).

Les ajouts ultérieurs sont comptabilisés au coût. Le coût des éléments d'actif vendus, mis hors service ou abandonnés ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant sont supprimés des comptes lors de l'aliénation. Les gains ou les pertes lors de l'aliénation sont crédités ou imputés aux résultats.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif.

La Corporation traite comme frais de renouvellement des actifs tous les coûts d'entretien majeur et de remise en état, ainsi que tout ajout aux immobilisations actuelles de la Voie maritime qui ont été transférées au Gouvernement de Canada lors de la liquidation de l'AVMSL (définies comme les "immobilisations gérées existantes").

e) Apports liés aux immobilisations

La méthode du report est utilisée pour les apports liés aux immobilisations. Les apports sont constatés comme revenus au cours de l'exercice où l'amortissement de ces actifs est imputé.

f) Prestations de cessation d'emploi

Les employés de la Corporation ont droit à des prestations particulières ainsi que le prévoient leurs contrats de travail et leurs conditions d'emploi. Ces prestations englobent les congés de maladie et les congés d'ancienneté accumulés qui sont payables à la cessation d'em-

ploi. Habituellement, les prestations correspondent au plus élevé des deux montants suivants : une semaine de salaire (deux semaines pour la première année de service) pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 28 semaines ou 75 % du solde des jours de congé de maladie accumulés de l'employé. Les employés ont droit à 15 jours de congé de maladie par an. Le passif relatif aux prestations est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations s'accumulent pour les employés.

g) Régime de retraite

La Corporation a établi son propre régime de retraite et les employés ont eu l'option de transférer leurs droits à pension au nouveau régime ou de demeurer dans le Régime de pensions de retraite de la fonction publique. Les nouveaux employés, à compter du 1^{er} avril 1999,

deviennent membres du Régime de pension de la Corporation.

5. MONTANT DÛ PAR LE FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE

La Corporation a un montant à recevoir du Fonds de capital en fiducie pour assumer les obligations spécifiques de soutien de la Voie maritime comme les déficits de la Corporation, les acquisitions d'immobilisations et d'autres besoins de trésorerie à court terme conformément à l'entente de fiducie. Il n'existe pas de modalité de remboursement.

Les variations du solde dû par le Fonds de capital en fiducie au 31 mars étaient les suivantes:

(note 5)

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Solde au début	28 279 \$	28 039 \$
État de compte net des débiteurs d'ouverture et des créditeurs	12	(66)
Besoin de trésorerie payé par le Fonds de capital en fiducie	(6 494)	(1 680)
Remboursement du déficit de l'exercice précédent	(18 306)	(16 320)
Apport à recevoir pour les acquisitions d'immobilisations	823	1 701
Apport à recevoir pour les dépenses d'exploitation	22 697	16 605
Solde net à la fin	27 011 \$	28 279 \$

6. IMMOBILISATIONS

	Taux d'amortissement anuel	<u>2005</u>			<u>2004</u>
		Coût	Amortissement Cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Systèmes de technologie de l'information	20 %	13 319 \$	11 768 \$	1 551 \$	2 160 \$
Véhicules	10-20 %	5 486	3 654	1 831	2 009
Équipement flottant	2-20 %	4 071	3 349	722	831
Machines et matériel de bureau	2-20 %	3 898	2 318	1 580	1 680
Matériel d'infrastructure	2-20 %	6 852	3 483	3 369	3 547
Immobilisations en construction	-	247	-	247	215
		33 872 \$	24 572 \$	9 300 \$	10 442 \$

**7. FONDS POUR PRESTATIONS
DE CESSATION D'EMPLOI
EN FIDUCIE**

Ce montant représente les fonds mis de côté pour l'obligation de la Corporation découlant des prestations accumulées de cessation d'emploi des employés qui est représentée par les actifs détenus dans le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Corporation a un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés qui offre aussi des avantages complémentaires autres que les avantages de retraite et qui comprennent des assurances maladie et assurances-vie supplémentaires, pour les employés à la retraite. L'information concernant ce régime de retraite à prestations déterminées et les avantages complémentaires, est la suivante :

	2005		
	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	Autre régimes
Obligation au titre des prestations constituées			
Solde au début de l'exercice	123 992 \$	561 \$	39 630 \$
Coût des services rendus (employeur)	5 663	24	1 134
Intérêts débiteurs	7 262	34	2 336
Contributions des membres	1 677	-	-
Prestations versées	(2 178)	(22)	(1 539)
Perte actuarielle (gain)	(5 533)	107	(2 661)
Solde à la fin de l'exercice	130 883 \$	704 \$	38 900 \$
Actif du régime			
Juste valeur au début de l'exercice	111 121 \$	719 \$	14 644 \$
Rendement de l'actif du régime	7 637	26	-
Cotisation de la Corporation	6 563	132	1 425
Gain actuariel de placement	1 676	33	-
Cotisations des membres	1 677	-	-
Prestations versées	(2 178)	(22)	(1 539)
Juste valeur à la fin de l'exercice	126 496 \$	888 \$	14 530 \$
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	(4 387) \$	184 \$	(24 370) \$
Coût des prestations au titre des services passés, non amortis			
Perte actuarielle nette non amortie	1 348	18	-
	5 561	226	3 569
Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées	2 522 \$	428 \$	(20 801)

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	2004		
	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	Autre régimes
Obligation au titre des prestations constituées			
Solde au début de l'exercice	97 706 \$	442 \$	33 402 \$
Coût des services rendus (employeur)	4 988	43	1 235
Intérêts débiteurs	6 783	26	2 334
Contributions des membres	1 657	-	-
Prestations versées	(1 268)	(14)	(1 991)
Perte actuarielle	14 126	64	4 750
Solde à la fin de l'exercice	123 992 \$	561 \$	39 630 \$
Actif du régime			
Juste valeur au début de l'exercice	91 805 \$	724 \$	14 477 \$
Rendement de l'actif du régime	6 316	24	-
Cotisation de la Corporation	4 905	-	2 158
Gain actuariel (perte)	7 706	(15)	-
Cotisations des membres	1 657	-	-
Prestations versées	(1 268)	(14)	(1 991)
Juste valeur à la fin de l'exercice	111 121 \$	719 \$	14 644 \$
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	(12 871)	158 \$	(24 986)
Coût des prestations au titre des services			
passés, non amortis	1 618	38	-
Perte actuarielle nette non amortie	12 770	171	6 575
Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées	1 517 \$	367 \$	(18 411)

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Hypothèses actuarielles significatives

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Corporation pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

(Moyenne pondérée des hypothèses au 1^{er} janvier 2004)

	Régime retraite	Régime de de retraite supplémentaire	Autre régime
Taux d'actualisation	6,00 %	6,00 %	6,00 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime	6,75 %	3,38 %	0,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %

(Moyenne pondérée des hypothèses au 1^{er} janvier 2003)

	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	Autre régime
Taux d'actualisation	6,00 %	6,00 %	6,00 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime	6,75 %	3,38 %	0,00 %
Taux de croissance de la rémunération	4,50 %	4,50 %	4,50 %

Aux fins de l'évaluation, un taux tendenciel de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé a été fixé à 7,85 % pour 2005 (2004 - 7,85 %). Ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 4,68 % en 2014 et demeurer à ce niveau par la suite.

Le taux de rendement prévu des autres régimes de retraite est à 0 % car les modalités selon lesquelles le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie a été établi stipule que tout revenu gagné par le Fonds en fiducie doit être transféré au Fonds de capital en fiducie.

9. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les apports provenant du Gouvernement du Canada pour l'acquisition d'immobilisations en vertu de l'Entente de gestion, exploitation et entretien, et sont amortis au même taux que les immobilisations qu'ils représentent.

Le solde des apports reportés de l'exercice se compose ainsi :

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Solde au début	8 160 \$	8 386 \$
Plus : les acquisitions d'immobilisations de l'exercice	823 \$	1 701 \$
Moins : l'amortissement des immobilisations acquises au moyen d'apports reportés	(1 613)	(1 927)
Solde à la fin	7 370 \$	8 160

10. AVOIR DU CANADA

	2005	2004
Apport garanti du Canada	36 000 \$	36 000 \$
Apport au Fonds de capital en fiducie	(24 000)	(24 000)
Déficit	(3 016)	(1 631)
	8 984 \$	10 369 \$

Au transfert de certains actifs de l'AVMSL à la Corporation le 1^{er} octobre 1998, la Corporation a signé une entente de sûreté générale avec le Gouvernement du Canada couvrant tous les actifs de la Corporation, attestée par un billet à ordre à terme avec garantie limitée d'une valeur nominale de 36 000 \$. Le billet est payable sans intérêt à la première des deux dates suivantes : a) le 31 mars 2018 ou b) à l'expiration, pour une raison quelconque, de l'Entente de gestion, exploitation et entretien. Le recours du Gouvernement du Canada est limité a) à la garantie telle qu'elle est définie dans

l'entente de sûreté générale et b) à la propriété hypothéquée (telle qu'elle est définie dans le contrat d'hypothèque mobilière intervenu entre la Corporation et l'AVMSL), et déduit du prix d'achat (tel qu'il est défini dans le contrat d'option intervenu entre la Corporation et Sa Majesté).

11. CONTRIBUTION DU FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE

La Corporation est autorisée à recevoir une contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer le déficit d'exploitation et les acquisitions d'immobilisations en vertu de l'Entente de gestion, exploitation et entretien. La contribution pour financer les opérations équivaut à l'excédent des dépenses sur les revenus, augmenté des frais de transaction liés à la commercialisation de la Voie maritime et redressés pour les éléments hors caisse pour la dépense d'amortissement, du coût non amorti des cessions d'immobilisations et de l'écart des avantages complémentaires de retraite.

	2005	2004
Excédent des charges sur les produits avant ajustements	24 434 \$	19 692 \$
Plus : Gain sur la cession d'immobilisations	20	2
L'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	1 613	1 927
Moins : Les produits de l'aliénation d'immobilisations	(84)	(81)
Les avantages complémentaires de retraite	(1 385)	(2 172)
L'amortissement des immobilisations	(1 901)	(2 763)
Contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer les opérations	22 697 \$	16 605 \$
Contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer les acquisitions d'immobilisations	823 \$	701 \$

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2005, les engagements contractuels liés au capital et autres dépenses se chiffraient à 2 578 \$ (2004 - 4 155 \$).

13. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation fait l'objet de litiges pour diverses

raisons. Les litiges en souffrance au 31 mars 2005 s'élèvent à 23 927 \$ (2003 - 24 905 \$) et ne sont pas inscrits dans les livres. La direction est d'avis que ces poursuites n'entraîneront pas de pertes substantielles pour la Corporation. Les litiges concernant l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, dont l'AVMSL a fait l'objet avant le 1^{er} octobre 1998, sont la responsabilité de Transports Canada.

14. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

La rémunération obtenue par les administrateurs et les dirigeants, en dollars réels, était la suivante :

- a) La rémunération des administrateurs comprend des honoraires fixes et une indemnité journalière basée sur la présence aux réunions du conseil et de ses comités.

Nom	Date de nomination	Comité et poste		Rémunération en 2004/2005
Robert J. Swenor	Juillet 1998 Novembre 1998 Septembre 2000	Conseil Régie Ressources humaines	Administrateur Membre Président	22 400 \$
Georges H. Robichon	Juillet 1998 Novembre 1998	Conseil Régie	Administrateur Président	17 800
Alan R. Holt (R)	Août 1998 Août 2001	Conseil Ressources humaines	Administrateur Président	10 200
Denise Verreault (R)	Septembre 1998 Novembre 1998	Conseil Régie	Administratrice Membre	
Marc Dulude (R)	Novembre 2000 Novembre 1998 Novembre 2001	Vérification Conseil Ressources humaines	Présidente Administrateur Membre	10 400 13 000
Douglas Smith	Décembre 2000 Janvier 2001 Août 2004 Août 2004	Conseil Vérification Régie Ressources humaines	Administrateur Membre Membre Membre	23 200
Ian MacGregor (R)	Octobre 2001 Décembre 2001	Conseil Vérification	Administrateur Membre	9 200
Nick Fox	Janvier 2002 Mai 2002	Conseil Ressources humaines	Administrateur Membre	18 400
Guy Véronneau	Août 2004 Février 2005	Conseil Vérification	Administrateur Membre	10 400
Peter Cathcart	Octobre 2004 Février 2005	Conseil Ressources humaines	Administrateur Membre	8 400
William Keays	Novembre 2004 Février 2005	Conseil Vérification	Administrateur Président	7 600
Richard Gaudreau	Février 2005 Février 2005 Mars 2005	Conseil Vérification Régie	Administrateur Membre Membre	3 600
Rémunération totale des administrateurs pour l'exercice				154 600 \$

R) - Indique les membres ayant pris leur retraite ou ayant démissionné au cours de l'exercice.

- b) Rémunération des administrateurs eu égard à leurs responsabilités comme membres du Comité des actifs :

Nom	Date de nomination	Comité et poste	Rémunération en 2004/2005
Alan R. Holt (R)	Janvier 2001	Président	1 000 \$
Nick Fox	Août 2004	Président	1 000
Douglas Smith	Janvier 2001	Membre	1 600
			3 600 \$

(R) - Indique les membres ayant pris leur retraite ou ayant démissionné au cours de l'exercice.

- c) La rémunération des cinq (5) dirigeants, en tant qu'employés de la Corporation, a atteint 858 027 \$